Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le - 9 AVR. 2021
ID : 086-218600666-20210408-CM_20210408_015-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20210408-015**

du 08 avril 2021 **n°015**

EXTRAIT :

Ville de Châtellerault

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER,Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Jeannie MARECOT

OBJET : Projet de labellisation Cités éducatives - Quartier Lac-Renardières-Ozon

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires dits de la Politique de la ville : parents, habitants, associations, services de l'État, des collectivités, associations.La démarche éducative devra répondre à trois objectifs principaux : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.
À travers la labellisation au dispositif « Cités éducatives », le Gouvernement souhaite ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

C'est ainsi qu'en décembre 2020, la Ville de Châtellerault a déposé un pré-projet de labellisation au dispositif « cités éducatives » au titre du quartier politique de la Ville Lac-Renardières-Ozon. Le 29 janvier 2021, le comité interministériel à la Ville annonce que Châtellerault est retenue, avec 45 autres Villes du territoire national, dans le cadre d'une démarche de labellisation prévue en juin 2021.

Le dossier de candidature à la labellisation doit ainsi répondre à un certain nombre de critères. Le label d'excellence « Cités Éducatives » est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée sur de tels enjeux, et fortement portée par les élus locaux et partenaires éducatifs.

La sélection repose sur un référentiel qui met l'accent sur la qualité du diagnostic initial, la force du pilotage proposé, et la précision des indicateurs de suivi et de résultat. Dans cette optique, nombreux sont les territoires faisant appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après l'obtention de la labellisation, un programme d'action pluriannuel (2021-2023) sera élaboré afin de contractualiser les moyens engagés par la collectivité et l'État, et fixera, sur la base d'un diagnostic partagé, les modalités de suivi et d'évaluation. Ainsi une enveloppe

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le - 9 AVR. 2021
ID : 086-218600666-20210408-CM_20210408_015-DE

spécifique déléguée aux services de l'État sera dédiée au programme et permettra de financer les actions et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

* * * * *

VU la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

VU la circulaire interministérielle du 13 février 2019 portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des Cités Educatives,

VU l'instruction du Gouvernement du 13 novembre 2020 relative à l'extension territoriale du programme interministériel et partenarial des « cités éducatives »,

CONSIDERANT l'intérêt portée par la commune quant à la mise en œuvre du projet de cités éducatives sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité d'un diagnostic approfondi et partagé afin de répondre efficacement aux besoins identifiés en vue d'une mise en œuvre sur le territoire Lac-Renardières-Ozon,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'engager la Ville, au côté des services de l'État (Préfecture, Éducation Nationale) dans l'appui à la labellisation et à la mise en œuvre du dispositif « cité éducative ».

- de positionner la Ville aux côtés des services de l'État (Préfecture, Éducation Nationale), comme co-pilote du dispositif

- d'engager une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de :

  - Mieux identifier et valider sur la base d'un diagnostic partagé, les besoins sur le territoire retenu,
  - d'accompagner la démarche,
  - d'assurer une méthodologie évaluative pertinente.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD

